

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° I - 761

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 45 de la commission des finances

à l'ARTICLE 2

À l'alinéa 1057, substituer au mot :

« article »

la référence :

« 9.2.5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.